

*Une résolution soumise par la Municipalité de Chatham-Kent (Ontario)*



**GARANTIR UN FINANCEMENT SPÉCIFIQUE POUR LA RÉSILIENCE DES CÔTES AFFECTÉES PAR  
LES DOMMAGES CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES PAR LE CLIMAT**

Mai 2024

CONSIDÉRANT QUE le changement climatique représente une menace importante pour les infrastructures du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, notamment les routes, les ponts, les réseaux d'eau, les habitations et les entreprises.

ET CONSIDÉRANT QUE les municipalités canadiennes ont connu une érosion substantielle du littoral qui menace les infrastructures locales - comme le long du lac Érié, où une autoroute vitale à Chatham-Kent est fermée depuis 2019 - ce qui démontre le besoin immédiat d'agir pour protéger les infrastructures contre les dommages liés au climat.

ET CONSIDÉRANT QUE des mesures proactives visant à réparer les dommages causés aux infrastructures par le climat avant qu'ils ne se produisent peuvent atténuer le risque de réparations coûteuses et prévenir la perte d'infrastructures essentielles.

ET CONSIDÉRANT QUE les municipalités canadiennes ont répondu à l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada afin d'évaluer la nécessité d'adapter les infrastructures municipales essentielles aux changements climatiques, ce qui souligne l'importance d'un financement dédié aux initiatives de résilience climatique.

ET CONSIDÉRANT QUE le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes affectent des vies au Canada, avec des incendies de forêt, des vagues de chaleur, des inondations, le dégel du pergélisol et la fluctuation des niveaux d'eau qui exacerbent l'érosion du littoral et ont un impact sur les fondements mêmes des communautés.

ET CONSIDÉRANT QUE l'adaptation signifie créer des communautés sûres et sécurisées en cette période de changement, ce qui nécessite des actions dans des systèmes interconnectés, comme la réduction des impacts des catastrophes liées au climat, l'amélioration de la santé et du bien-être, la protection et la restauration de la nature et de la biodiversité, la construction et l'entretien d'infrastructures résilientes et le soutien de l'économie et des travailleurs.

ET CONSIDÉRANT QUE la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada présente une vision commune de la construction de communautés fortes et résilientes pour les générations actuelles et futures.

## QU'IL SOIT MAINTENANT RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements provinciaux et fédéral d'allouer des fonds dédiés aux gouvernements locaux (Premières nations et municipalités) pour réparer les dommages causés aux infrastructures par le climat avant qu'elles ne soient irrémédiablement endommagées ou inutilisables.
- Ce financement doit être mis à la disposition des gouvernements locaux lorsqu'une infrastructure essentielle, telle qu'une route, un pont, un réseau d'eau ou des bâtiments, est menacée par les changements climatiques et risque d'être endommagée ou détruite lors d'un événement climatique futur si aucune mesure n'est prise.
- Le financement dédié doit donner la priorité aux mesures proactives - telles que la protection du littoral, la relocalisation des infrastructures et l'amélioration de la résilience - afin de minimiser le risque de dommages et d'assurer la viabilité à long terme des actifs d'infrastructure.
- L'Alliance des villes invite les gouvernements provinciaux à donner aux ministères et aux organismes provinciaux les moyens de fournir un soutien technique, financier et réglementaire plus important aux gouvernements locaux afin qu'ils puissent traiter les problèmes liés au littoral et aux fronts d'eau dans les délais impartis, en reconnaissant le rôle essentiel du soutien provincial dans l'amélioration de la résilience des communautés côtières.
- Ce soutien devrait inclure, sans s'y limiter, une expertise en ingénierie côtière, une aide financière pour les projets d'infrastructure et des processus réglementaires rationalisés afin d'accélérer la mise en œuvre de mesures d'adaptation au climat le long des rivages et des fronts d'eau.
- Les gouvernements provinciaux doivent collaborer étroitement avec les autorités locales, les communautés des Premières Nations et les parties prenantes concernées pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de gestion et d'adaptation du littoral afin d'assurer la viabilité à long terme des zones côtières et la protection des infrastructures.

ET QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées aux ministres fédéraux des Ressources naturelles et de l'Infrastructure, des Communautés et du Logement, ainsi qu'aux ministres de l'Environnement et aux ministres des Affaires municipales de l'Ontario et du Québec.